



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**Référent
COVID-19
Coronavirus**



Contact Référent COVID-19 du District :
Mr CHAOUI Abdelali – Membre du Comité
Directeur
Email : covid19po@pyrenees-orientales.fff.fr
Téléphone : 07 50 67 33 22

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

**Tél : 04.68.54.61.11
B.P. 51501
66101 Perpignan
Cedex**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**



**L'OFFICIEL 66 N°7 DU
24/09/21 SAISON 2021/2022**

L'OFFICIEL 66

Saison 2021/2022

Horaire d'ouverture :

Lundi 9h-12h30/14h-17h
Mardi 9h-12h30/14h-18h
Mercredi 9h-12h30/14h-18h
Jeudi 9h-12h30/14h-18h
Vendredi 9h-12h/14h-17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances exceptionnelles
(décès , accident ...) :
06 10 84 48 53

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 23/09/21

Président : WATTELLIER Eric

Président Délégué : WATTELLIER Marc

Vice-Président : CHAOUI Abdelali (excusé)

Vice-Président : Philippe MARCO-GREGORI (excusé)

Secrétaire Général : GRISORIO Vincent

Secrétaire Adjointe : Sandrine DOMART (excusée)

Trésorier Général : Christophe SALMERON

Trésorière Adjointe : Aline GARRIGUE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

CORRESPONDANCE

M. Sylvain GRIMAULT de la Ligue du Football Amateur : du 20/09/21, informant que la responsabilité administrative de la Direction de la LFA lui a été confiée depuis le 01/07/21. Pris note.

M. Vincent NOLORGUES, Président de la LFA : du 21/09/21, schema territorial FAFA Equipement 2021/2022, à remplir de façon concertée entre chaque Ligue et ses Districts et à retourner par mail pour le 15 octobre prochain. Pris note.

DEMANDE DE DEROGATION

• Demande de dérogation pour les matches séniors du FC LE SOLER - saison 2021/2022, formulée par la Mairie de LE SOLER pour le stade JO MASO 1, maintenu en niveau 6.

Le Bureau du Comité Directeur accepte la dérogation d'une saison sportive (2021/2022) et demande la mise en conformité du terrain, avec comme date butoir le 1^{er} septembre 2022.

MODIFICATION RÈGLEMENT CHAMPIONNAT U19 D1 P-O/AUDE

Suite à plusieurs demandes de clubs, le Bureau du Comité Directeur modifie le règlement du Championnat U19 D1 P-O / AUDE comme suit :

Article 1 – Cette compétition est ouverte aux joueurs des catégories :

U20 : limité à 3 joueurs - Article - 153 Participation dans une équipe de catégorie d'âge inférieure des RG de la FFF

U19 : illimité

U18 : illimité

ADDITIF : U17 : limité à 3 joueurs Article – 73 des RG de la FFF

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

ORDRE DU JOUR AG DU DISTRICT DU MERCREDI 27/10/21 (lieu à fixer)

Ordre du jour : AG Financière, Extraordinaire et Ordinaire

- **Vérification et enregistrement des POUVOIRS à : 18h30 précises.**
- Ouverture de l'assemblée par Mr Eric WATTELLIER, Président du District de Football des Pyrénées-Orientales à 19h00.
- Discours du Président.

OUVERTURE DE L'AG FINANCIERE

- **BILAN FINANCIER :**
 - Compte rendu financier de la Saison 2020/2021, par le Trésorier Général, Mr Christophe SALMERON.
 - Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan financier 2020/2021 par les clubs et fermeture AG Financière.

OUVERTURE DE L'AG EXTRAORDINAIRE

- Adoption des nouveaux Statuts du District des P-O (Statuts Types prescrits par la FFF à toutes les Ligues et Districts – AG Fédérale du 12/03/21).
- Election de la délégation de vote du District des P-O pour les AG 2021/2022 de la LFO.
L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux (2) tours. Elle se fait, par vote secret à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.
- Fermeture de l'AG Extraordinaire.

OUVERTURE DE L'AG ORDINAIRE

- Approbation du PV de l'AG du 12/06/21 à Ille Sur Têt (OFFICIEL 66 N°1 BIS publié le 09/07/21 dans la saison 2020/2021).
- Adoption du Nouveau Règlement U15.
- Adoption du Nouveau Règlement U17.
- Adoption du Nouveau Règlement U13.
- Allocutions des personnalités invitées.
- Questions diverses.
- Clôture de l'assemblée par le Président du District de Football des P-O.



PROCHAINE RÉUNION PLENIERE

LE 30/09/21 à 18H30

**Le Président
Eric WATTELLIER**

**Le Secrétaire Général
GRISORIO Vincent**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission des Compétitions

Séniors & Jeunes

REUNION DU 21/09/2021

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI, Fabrice OREGLIA, Jean-Claude RICHARD, Guy ROUXEL, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Thomas BUSSIERE

Absent : Hervé LEFEBVRE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour :

- Traitement des affaires courantes
- Questions diverses

COMPETITIONS SENIORS

Championnat D4

- Le Calendrier du Championnat D4 est en ligne.
- 1ère journée le 03/10/21.
- FMI OBLIGATOIRE (Art. 28 bis Epreuves Officielles)
- Les convocations destinées au District et à l'adversaire, doivent être adressées ou envoyées par la boîte officielle au plus tard, le Lundi précédant le jour de la rencontre, lorsque celle-ci est fixée au Samedi ou au Dimanche, ou dans les délais prescrits (5 jours) pour une rencontre éventuellement fixée à un autre jour de la semaine (Art. 9 Epreuves Officielles).

Rappel 6 Article Championnat D4

- Si 2 poules, le club classé premier de chaque groupe accède automatiquement en DEPARTEMENTAL 3.

Ils disputeront en un seul match, sans prolongation et avec tirs au but éventuellement, sur terrain déterminé par le Comité Directeur, le titre de champion du Roussillon.

Le Président
JC DELATRE

Le Secrétaire
J-M LEWANDOWSKI

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMPETITIONS JEUNES

CORRESPONDANCE

USEP MM : du 20/09/21, demandant le report du match U17 Poule B du 26/09/21 RF CANOHES TOULOUGES 1 / USEP MM 1, son équipe étant qualifiée pour la rencontre de Coupe Gambardella USEP MM 1 / TOULOUSE METROPOLE du 26/09/21.

MATCHES REMIS

- U15 Poule C FC LAURENTIN 2 / NEFIACH N°23859406 reporté au mercredi 29/09/21 au plus tard.
- U17 Poule B du 26/09/21 RF CANOHES TOULOUGES 1 / USEP MM N°23815488 reporté au mercredi 06/10/21 au plus tard.

AMENDES

FC ALBERES-ARGELES : Forfait équipe U15 P/A après parution des calendriers : **100 €**.

FC DE LA TET : forfait d'équipe sur le match U15 Poule C du 18/09 ENT. BECE VALLEE DE L'AGLY – BAHU-PEZILLA / FC DE LA TET : **100€**.

▪ Les frais de déplacement de l'arbitre officiel sont à la charge du club forfait.

AMENDE POUR FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE NON UTILISEE (FMI)

Comme les saisons précédentes, l'utilisation de la FMI est obligatoire (SENIORS, FEMININES SENIORS, FUTSAL SENIORS, U19, U17, U15 et U13, le club fautif (recevant ou visiteur) qui n'a pas fait le nécessaire pour permettre l'utilisation de la tablette est sanctionné d'une amende. De même, pour une FMI transmise hors délai ou non transmise, le club recevant est pénalisé d'une amende (transmission de la FMI par le club recevant immédiatement après le match et impérativement avant le dimanche minuit) :

GROUPEMENT COLLIOURE PORT-VENDRES :

- Amende pour non utilisation FMI : **100€**
- Match U15 P/A du 18/09 COLLIOURE ▪ PORT-VENDRES / ASPM

► La Commission signale que toute l'équipe du Groupement COLLIOURE ▪ PORT-VENDRES a joué avec des C.I.

Le Président
J-C DELATRE



Le Secrétaire
Régis SANCHEZ

Commission Féminines

REUNION DU 22/09/2021

Présidente : Zakia MAALOU

Secrétaire de Séance : Manon ALLIEU

Présents : Annick COUEFFEC, Charles PLANAS, Pascale VILLANOVE

Excusés : Sylvain LEBEAU, Jean-Pierre COUCHEZ

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

RAPPEL : REUNION PRATIQUES FEMININES

La Commission des Compétitions Féminines organise une réunion sur les pratiques féminines, à l'attention des responsables techniques d'équipes féminines et référents féminins :

- **Le lundi 27/09/21 à 19h00 au siège du District.**
- Les clubs intéressés doivent retourner le coupon réponse qui leur a été envoyé le vendredi 24/07/21 dernier délai.

ENGAGEMENTS FEMININES 8 SENIORS

CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 8 :

EQUIPE A 8 :

1. ELNE FC 530097
2. AS PRADES 529240
3. OL DU HAUT VALLESPIR 549339
4. FC THUIR 530112
5. FC LAURENTIN 531488
6. FC BARCARES MEDITERRANEE 581666
7. FC ALBERES-ARGELES

EQUIPE A 11 :

8. FC POLLESTRES 538526

COUPE DU ROUSSILLON FEMININES SENIORS A 8 :

1. ELNE FC 530097
2. AS PRADES 529240
3. OL DU HAUT VALLESPIR 549339
4. FC THUIR 530112
5. FC POLLESTRES 538526
6. FC LAURENTIN 531488

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CHALLENGE LE GOFF - FEMININES SENIORS A 8 :

1. ELNE FC 530097
2. AS PRADES 529240
3. OL DU HAUT VALLESPIR 549339
4. FC THUIR 530112
5. FC POLLESTRES 538526
6. FC LAURENTIN 531488

COUPE DU ROUSSILLON FEMININES SENIORS A 11 :

1. CANET RFC 550123
2. FC ST CYPRIEN 580858
3. FC POLLESTRES 538526
4. RF CANOHES TOULOUGES 527791

ENGAGEMENTS FEMININES JEUNES

CHAMPIONNAT U17F :

1. FC LATOUR BAS ELNE

CHAMPIONNAT U15F :

1. FC POLLESTRES
2. FC LATOUR BAS ELNE
3. Entente CABESTANY / USEP MM

ENGAGEMENTS FEMININES FOOT ANIMATION

U7F – U9F :

1. RF CANOHES TOULOUGES
2. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN 1
3. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN 2
4. FC LATOUR BAS ELNE

U11F – U13F :

1. RF CANOHES TOULOUGES 1
2. RF CANOHES TOULOUGES 2
3. RF CANOHES TOULOUGES 3
4. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN 1
5. ESPOIR FEMININ PERPIGNAN 2
6. FC LATOUR BAS ELNE
7. Entente CABESTANY / USEP MM
8. FC DES ASPRES

PROCHAINE REUNION LE 29/09/21 A 10H00 AU DISTRICT.

La Président
Zakia MAALOU

La Secrétaire
Manon ALLIEU

Commission des Règlements & Contentieux

REUNION DU 22/09/2021

Présidente : Aline GARRIGUE

Présents : Jean-Pierre COUCHEZ, Gérard PEREZ, Joseph PISCITELLO, Michel RAMONEDA

Excusés : Didier CHOBEAUX, Pierre-Luc SICARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

Match D3 du 19/09/21

FC LAURENTIN 2 / ENT. SALANCA – PIA 2 N°23813474

Vu :

- La feuille de match.
- La réclamation d'après-match déposée par SALANCA FC, pour la dire recevable en la forme.

• La Commission des Règlements & Contentieux, conformément à l'Article 187 des Règlements Généraux de la FFF, informe le club du FC LAURENTIN que SALANCA FC porte réclamation sur la participation à la rencontre et la qualification du joueur BOUTOUBA Jonathan licence n°1495317260 au motif :

- joueur ayant participé au dernier match disputé par l'équipe première du club (Article 167 alinéa 2 des RG de la FFF et article 20 des Epreuves Officielles du District des P.O.)

• La Commission des Règlements & Contentieux informe le club du FC LAURENTIN qu'il peut formuler ses observations écrites dans le délai qui lui est imparti, soit le 29/09/2021 au plus tard (date de la prochaine réunion).

► **DOSSIER EN SUSPENS**



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Match U17 P/C du 19/09/21
NEFIACH ROUSSILLON CONFLENT / SO RIVESALTES N°23815584

Vu :

- Les courriels de NEFIACH ROUSSILLON CONFLENT et RIVESALTES SO.

• ATTENDU :

- que la date du match a été fixée week-end des 18 et 19 septembre 2021 ;
- que le club de NEFIACH ROUSSILLON CONFLENT n'a pas adressé la convocation de match au District concernant la rencontre citée en objet ;
- que le club de RIVESALTES SO s'est renseigné auprès du district par appels téléphoniques.

• Considérant les dispositions de l'Article 9 des Epreuves Officielles de l'Annuaire du District qui stipulent : que les notifications destinées au District et à l'adversaire doivent être adressées ou envoyées par lettre ordinaire ou via la boîte officielle au plus tard le lundi qui précède le jour de la rencontre, lorsque celle-ci est fixée au samedi ou au dimanche.

- Que le club visiteur qui n'aurait pas reçu la notification de son adversaire doit s'en informer auprès du District, aux heures de permanence et ce jusqu'au mardi 18h dernier délai.
- Que le non-respect de ces obligations dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu, entraîne la perte du match par forfait du club fautif, avec toutes ses conséquences (application de l'amende prévue pour non notification ou notification hors délai).

PCM : La Commission des Règlements & Contentieux, jugeant en 1ère instance, dit qu'il y a lieu de donner match **perdu par forfait (-1pt)** à **NEFIACH ROUSSILLON CONFLENT** et, transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation :

NEFIACH ROUSSILLON CONFLENT 0 - 3 RIVESALTES SO

- De plus, la Commission des Règlements & Contentieux inflige une **AMENDE** de **80€** à NEFIACH ROUSSILLON CONFLENT pour non notification (Tarifs et Amendes 2021/2022).

PROCHAINE REUNION LE 29 SEPTEMBRE 2021

LA PRESIDENTE

Mme GARRIGUE Aline

LE SECRETAIRE

M. PEREZ Gérard



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission de Discipline et d'Éthique

REUNION DU 22/09/2021

Président : Philippe MARCO-GREGORI

Secrétaire de Séance : Gérard DUQUESNE

Présents : Gérard ANCEL, Eric MOUSSET, Claude POURCEL

Excusés : Jamel BEN AMAR, Logan ROPERO

Représentant des Arbitres : Didier ROMERO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre les décisions suivantes, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par les Règlements d'Administration Générale de l'Annuaire du District des P-O.*

RAPPEL

*Les sanctions disciplinaires sont consultables **UNIQUEMENT** :

- par le licencié, sur son espace personnel **Mon Compte F.F.F.**

- par les clubs, sur **FOOTCLUBS** (sanctions + procès-verbaux de la Commission de Discipline et d'Éthique)

Prochaine reunion le 29/09/21

LE PRÉSIDENT

M. Philippe MARCO-GREGORI

LE SECRÉTAIRE

M. Gérard DUQUESNE



Commission Départementale des arbitres

PROCES-VERBAL REUNION DU 22/09/2021

Présents CDA : Boris GIL – Johan PLASMAN – Didier ROMERO

CORRESPONDANCE RECUE

Mail reçu de l'AS Prades, demande un arbitre officiel pour son match U15 contre Le Boulou à la date du 25/09 – Pris note.

INDISPONIBILITE

- Indisponibilité de M. BUSSIERE Thomas – le 02/10/2021, du 04/10/2021 au 07/10/2021, du 13/10/2021 au 16/10/2021, du 19/10/2021 au 22/10/2021 et du 28/10/2021 au 31/10/2021
- Indisponibilité de M. EL MEHDI Talibi – du 03/10/2021 au 10/10/2021
- Indisponibilité de M. HALNA Niels – le 25/09/2021 jusque 14H00
- Indisponibilité de M^{me} KERKACHE Julie – du 24/09/2021 au 26/09/2021
- Indisponibilité de M. BOUDRAI Bilal – le 02/10/2021
- Indisponibilité de M^{me} CAZORLA Célya – du 01/10/2021 au 03/10/2021
- Indisponibilité de M^{me} ALVARO Chloé – du 26/11/2021 au 30/11/2021
- Indisponibilité de M. ALVARO Stéphane – du 26/11/2021 au 30/11/2021
- Indisponibilité de M. VARIN Baptiste – le 16/10/2021
- Indisponibilité de M. CAVALIERE Alexis – les 09 et 10/10/2021
- Indisponibilité de M. LAURET Noah – le 25/09/2021
- Indisponibilité de M. TADDEI Loic – les 09 et 10/10/2021
- Indisponibilité de M. LEMONNIER Noé – les 02/10/2021, 09/10/2021 et 16/10/2021
- Indisponibilité de M. PERRIN Nathan – du 22/10/2021 au 07/11/2021, du 18/12/2021 au 02/01/2022 et du 18/02/2022 au 06/03/2022

CONSEIL DE L'ORDRE

- Retard constaté sur une rencontre : 1 arbitre non désigné pendant 1 week-end
- Absence non-excusee à une convocation d'une commission : 2 arbitres non désignés pendant 2 week-end.
- Indisponibilité tardive : 2 arbitres rappelés à l'ordre

La CDA